



REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) TOURNOIS FEMININ 6X6 DE VOLLEY ASSIS Saison 2023/2024

Adopté par le Conseil d'Administration des 27-28 avril 2024

Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	Tournois Féminin 6x6 de Volley Assis
Catégorie	SENIORS Femmes
Abréviation	Néant
Commission sportive référente	Commission Fédérale Volley Assis
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 6x6	2
Date limite d'engagement d'un GSA	20 jours avant le tournoi

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans la Coupe de France 6x6 Volley Assis pour les joueuses	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 ^{er} match
Licence étrangère autorisée	Oui
Licence mutation autorisée	Oui
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses qualifiées pour la compétition	12
Nombre maximum de joueuses étrangères Ligue	12
Nombre minimum de joueuses issues de la formation française	néant
Nombre maximum de joueuses de nationalités étrangères	12
Nombre maximum de joueuses mutées	12
Nombre minimum de joueuses classifiées	1
Nombre minimum de joueuses classifiées sur le terrain	1

Regroupement de licencié(e)s :

- Le regroupement de licenciées est accepté dans la mesure où la liste des joueuses est déterminée clairement à l'inscription à la compétition.
- Une licenciée ne peut pas jouer dans 2 équipes différentes lors d'une des compétitions.
- Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général de la compétition.
- Plusieurs GSA peuvent s'associer pour constituer une équipe pour un tournoi féminin 6x6 sous un seul nom de GSA au sein du club support.

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFVA devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra avant le début de la compétition.

Art 5 - CLASSIFICATION

Pour les épreuves de Volley Assis 6x6, chaque équipe doit comporter **au minimum une joueuse classifiée présente en permanence sur le terrain.**

Afin d'être classifiée, une joueuse doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc.
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande auprès de la classifcatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : classification.volleyassis@ffvb.org

(La fiche de classification doit être envoyée impérativement à la CFVA 15 jours avant le début du tournoi).

Toutes les licenciées classifiées au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jours officiels des rencontres	Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023 Samedi 13 et dimanche 14 avril 2024
Horaire officiel des rencontres	Samedi à partir de 11H00 Dimanche à partir de 9H00
Lieu de compétition	Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023 à Le Haillan Samedi 13 et dimanche 14 avril 2023 à Lyon

Art 7 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 10 jours avant par le GSA organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFVolley/CFVA.

Art 8 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1ère rencontre	H
---------------------------------------	---

Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée*	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

* Chaque participant à une épreuve fédérale devra **OBLIGATOIREMENT** se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Horaires des matchs :

- Samedi 11h00 Equipe 1/équipe 2
- Dimanche 09h00 Equipe 1/équipe 2
- Les autres rencontres s'enchaînent 40 minutes après la fin du match

Art 9 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre, les FDME devront être téléchargées par le GSA organisateur	

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1er jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

Art 10 – COMMUNICATION

Envoi de 10 photos minimum sur la manifestation : communication.volleyassis@ffvb.org	Avant 14h le mardi
Identification pour les réseaux sociaux sur les publications du GSA @ffvolleyassis #volleyassis	

Art 11 – FORMULE SPORTIVE

Le déroulement sportif est établi par la CFVA (Commission Fédérale Volley Assis) en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les matchs se jouent en match simple de 3 sets gagnants (set de 25 points, 2 points d'écart, tie-break en 15 points) en marque continue.

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matches disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Le GSA classé premier à l'issu du tournoi est sacré vainqueur du tournoi féminin 6x6 de Volley Assis.

Art 12 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence Compétition extension Para-Volley / Assis permet l'inscription d'un joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur (se) établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée « forfait. »

Art 14 – MODALITES FINANCIERES

Aucune participation financière n'est demandée pour tout GSA souhaitant engager une ou des équipes sur un des tournois féminin 6x6 de Volley Assis.

Art 15 – FORFAIT

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » :

- Un GSA inscrit ne se présentant pas à un match de la compétition
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins de 6 personnes)
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins d'une joueuse classifiée sur le terrain).